

préparé par Louise Corriveau

## 1. La réforme du programme de sciences humaines au collégial

### Le livre blanc de 1978

Cette réforme a une ... longue histoire! Elle commence en 1978 lorsque le ministère de l'Éducation dépose un Livre blanc sur l'enseignement collégial, «Les collèges du Québec». Le Livre blanc constate que le programme de sciences humaines manque de rigueur et conclut à la nécessité de revoir en profondeur ce programme. Il propose comme orientation un apprentissage des connaissances de base, plus de cohérence dans la concentration et des contenus moins parcellaires et moins spécialisés.

Il faut dire que ce programme n'avait pas été révisé depuis la naissance des cégeps, en 1967. On avait alors confié à chacun des collèges le soin d'organiser les enseignements en sciences humaines. Le programme de sciences, lui, est principalement construit à partir des préalables universitaires. Les programmes professionnels restent sous le contrôle de la Direction générale de l'enseignement collégial (DGEC).

Suite à la publication du Livre blanc, entre 1979 et 1982, les professionnels de la DGEC tentent de définir un modèle «théorique» des sciences humaines.

### Le rapport du groupe de travail, le «Rapport Dumont»

Le dossier traîne jusqu'en 1982 quand Louise Cazeault devient responsable du programme de sciences humaines. Elle considère qu'il est devenu urgent de proposer quelque chose de concret et met sur pied un groupe de travail qui a pour mandat de revoir ce programme. Ce groupe est formé de Ulric Aylwin (cégep de Maisonneuve), Fernand Dumont (IQRC), Réginald Grégoire, Jacques Lemire (cégep de Trois-Rivières), Louis Sabourin (ÉNAP) et Louise Cazeault (DGEC). Ce comité pose le diagnostic suivant : absence de programme, disparité des contenus.

Dans le rapport<sup>1</sup> qu'il dépose en 1983, le groupe de travail propose la suppression des enseignements disciplinaires et l'introduction de 6 cours obligatoires thématiques<sup>2</sup> qui pourraient être donnés par différentes disciplines selon les effectifs professoraux locaux, 4 cours à option et deux cours axés sur la maîtrise de la démarche scientifique en sciences humaines : un cours laboratoire (investigation à partir d'une situation réelle) et

un cours projet de fin d'études (une recherche complète avec formulation d'hypothèses) afin de favoriser l'intégration des connaissances. C'est un tollé de protestation chez les professeurs de collèges. Ils n'ont pas été consultés et craignent, pour leur part, que ce mode d'organisation des enseignements ne produise un éparpillement encore plus grand de la formation en sciences humaines et la disparition des départements. À l'automne 1983, le projet est rejeté par les professeurs et par les administrateurs des cégeps.

### L'assemblée de Trois-Rivières, un départ

Lors de son assemblée annuelle de 1983, l'ACSALF prend connaissance du dossier et reçoit le mandat de suivre de près la révision du programme de sciences humaines au collégial. (Voir le texte sur les interventions de l'ACSALF). En 1984, l'ACSALF propose que ce dossier soit confié au Regroupement québécois des sciences sociales (RQSS).

Ce dernier met sur pied un comité d'experts composé de professeurs des collèges et des universités<sup>3</sup>, dont le travail permettra la tenue du premier colloque conjoint, cégeps-universités, en sciences humaines à l'automne 1988.

### Le projet du groupe des coordonnateurs (1984)

Entre-temps, en 1984, les coordonnateurs provinciaux de chacune des disciplines de sciences humaines se réunissent et créent l'assemblée des coordonnateurs. Il n'existait, en effet, aucun lieu de rencontre par programme dans les sciences humaines à la DGEC. Ils acceptent de relever le défi proposé par Louise Cazeault, la responsable du programme de sciences humaines à la DGEC, celui de construire eux-mêmes un programme.

Les coordonnateurs constatent alors qu'il n'y a pas d'étude ni sur les cours réellement suivis par une majorité d'étudiants du réseau, ni sur le cheminement des étudiants, ni sur les performances au secondaire des étudiants inscrits en sciences humaines. À partir de certains travaux qu'ils réalisent eux-mêmes, ils découvrent que plusieurs étudiants obtiennent un DEC en sciences humaines sans avoir suivi de cours en sciences humaines!

Un premier document de travail qui propose trois modèles d'organisation possibles des enseignements est soumis en 1984 à l'ensemble des professeurs. L'approche dite tridimensionnelle est retenue. Celle-ci propose qu'à l'intérieur du programme les élèves suivent obligatoirement des cours qui portent sur l'individu, sur la société et sur le monde.

En décembre 1984, cette première proposition de programme est transmise au ministre. Finalement en mai 1985, le groupe des coordonnateurs remet au ministre son Rapport final d'orientation. À la fin de 1985, le document d'orientation produit par la DGEC retient les principales conclusions du groupe de coordonnateurs. Ce texte est envoyé en consultation<sup>4</sup>. Puis l'attente commence et la décision finale tarde.

### Les orientations ministérielles de 1987

En 1987, le ministre Ryan dépose son projet, *La révision de la concentration ministérielle en sciences humaines au collégial, les orientations ministérielles*. Ce document reprend, avec quelques modifications mineures, la proposition faite par le groupe des coordonnateurs et qui avait été acceptée par l'ensemble des professeurs de collège. Le ministre donne mandat aux Comités pédagogiques (nouveau nom des coordinations provinciales) de construire les nouveaux cours. Finalement, le programme révisé est construit et, en mai 1989, le ministre consulte une dernière fois.

Le Conseil des collèges, selon la loi, doit obligatoirement être consulté au moment de l'implantation d'un nouveau programme. Celui-ci vient de déposer son avis, avant que le ministre ne lui ait demandé de le faire, parce qu'il souhaite que le programme, prévu pour 1988<sup>5</sup>, puis 1989, puis 1990, soit enfin appliqué en septembre 1991.

### Traits marquants et commentaires sur l'avis du Conseil des collèges

*On invite les cégeps à faire disparaître les préalables de maths du secondaire comme condition d'admission.*

Heureusement, d'ici quelques années (1995), les maths deviendront obligatoires jusqu'en 5<sup>e</sup> secondaire. Les collèges devront offrir ces préalables, une fois l'étudiant in-

scrit.

On recommande de réévaluer l'ensemble des préalables universitaires et de ne conserver que ceux qui sont pédagogiquement justifiables. Cette révision des préalables serait urgente.

Comprendre: les maths servent actuellement de mécanisme de sélection. Si vous voulez sélectionner, trouvez autre chose. Cette question touche plus particulièrement les facultés de gestion. Le DEC de sciences humaines devrait, selon le Conseil, devenir le seul préalable.

Ajout de 2 crédits pour des activités d'intégration.

Le programme serait alors de 30 unités (lire crédits) soit deux de moins que celui de sciences. Dans la proposition ministérielle, le programme passe de 24 à 28 unités.

Imposition de 4 cours obligatoires.

Malgré les réserves qui subsistent dans le réseau, cela m'apparaît une bonne chose du

point de vue de la cohérence de la formation. Cela signifie la fin de la «cafétéria».

Les quatre cours obligatoires sont: Histoire du temps présent : le XX<sup>e</sup> siècle, Psychologie du développement Relations économiques internationales Idéologies et régimes politiques.

1- Sociologie n'apparaît pas dans la liste des disciplines... Anthropologie non plus. Seuls quelques collèges offrent des cours d'anthropologie. Allons relire le mot de Gilles sur la place de la sociologie dans le discours sur le social...

2- Dans la liste des cours proposés, il n'y a rien sur les rapports sociaux au Québec. On part de l'individu vers le monde. Il n'y a rien entre les deux. Rien sur la société et rien sur le Québec.

3- Les cours Histoire du temps présent: le XX<sup>e</sup> siècle et Idéologies et régimes politiques risquent de se recouper sous plusieurs aspects ■

1. Groupe de travail sur l'orientation de la concentration sciences humaines au collégial, Premier projet de rapport, document de travail, le 2 mai 1983, 37 p.
2. On appelle souvent le modèle proposé par ce comité «l'approche thématique» et le rapport du groupe de travail, le «Rapport Dumont».
3. Paul Bernard, Pierre W. Bélanger, Gary Caldwell, Louise Corriveau, Muriel Garon, Valérien Harvey, Louise Lacour-Brossard, Diane Martin, Guy Rocher, Fernande Roy, François Vaillancourt.
4. Conseil supérieur de l'éducation, Conseil des collèges, Conseil des universités, Fédération des cégeps, etc.
5. Selon le Règlement sur le régime pédagogique du collégial promulgué en 1984 qui remplace le régime provisoire qui s'est appliqué de 1967 à 1985.

## 2. Principales interventions de l'ACSALF sur les sciences humaines au collégial de 1983 à 1990

Les interventions de l'ACSALF sur ce dossier se regroupent autour de trois axes: le programme de sciences humaines proprement dit, le décloisonnement entre cégeps et universités au plan de la formation comme de la recherche et la nécessaire revalorisation des sciences sociales.

En plus des interventions directes de l'ACSALF, il faut aussi suivre les interventions du Regroupement québécois des sciences sociales (RQSS). C'est, en effet, à la demande de l'ACSALF que le dossier a été transmis au RQSS où les délégués de l'ACSALF ont joué un rôle déterminant.

### 1983-1984

• Lors de son assemblée annuelle de 1983, à Trois-Rivières, l'ACSALF prend connaissance du dossier et reçoit le mandat de suivre de près la révision du programme de sciences humaines au collégial. Le projet de réforme du programme qui vient d'être déposé supprime l'approche disciplinaire au profit de cours multidisciplinaires à thèmes<sup>1</sup>. Les professeurs de cégeps qui n'ont pas été consultés sur ce projet, le rejettent vivement.

• La présidente Muriel Garon envoie, en juillet, une lettre au Groupe de travail sur l'orientation de la concentration sciences humaines au collégial où elle expose les inquiétudes de l'ACSALF face à un tel cham-

bardement de la concentration, i.e. suppression des disciplines au profit de cours thématiques. Elle demande de procéder à une vaste consultation et fait aussi remarquer que les associations professionnelles n'ont pas, elles non plus, été consultées. (*Bulletin*, vol. 5 no 3, novembre 1983, p. 5)

• À l'assemblée de 1984, Muriel Garon indique qu'il faut maintenant former un comité pour faire le tour de toute la question des sciences humaines au collégial.

### 1984-1985

• Un professeur de cégep a été invité à se joindre au conseil d'administration de l'ACSALF (Louise Corriveau, novembre 84).

• Étant donné le caractère multidisciplinaire de ce programme, l'ACSALF propose que ce dossier soit confié au RQSS qui accepte d'en prendre charge.

- Le RQSS constate rapidement qu'il faut aller au-delà de la question du programme et examiner toute la situation des sciences humaines au collégial. Devant la complexité du dossier, on met sur pied un comité de travail composé de professeurs des collèges et des universités.

• Gary Caldwell fait rapport de la première rencontre du comité au conseil d'administration de l'ACSALF, en novembre

1984. Un compte rendu des travaux du comité sera fait au conseil d'administration après chaque rencontre. On retrouve aussi des informations sur la question dans le *Bulletin* (vol. 6, no 3, novembre 1984, p. 7; vol. 7, no 2, mai 1985, p. 3).

• À l'assemblée annuelle de 1985, à Chicoutimi, Muriel Garon, la présidente, fait le point<sup>2</sup>. Un premier rapport est en préparation qui fera notamment état de l'absence de données fiables concernant la clientèle étudiante et des problèmes relatifs au ressourcement des professeurs de cégeps. Elle souligne que ce dossier ne se résume pas à l'absence de lien entre cégeps et universités, ni à la dévalorisation des sciences humaines dans le recrutement des étudiants. Il concerne l'image public des disciplines de sciences humaines. Il pose aussi la question de ce qui est fondamental dans la formation des jeunes.

• Suite aux travaux du comité, en juin 1985, un atelier sur les sciences humaines au collégial est organisé par Gary Caldwell dans le cadre des activités organisées par l'ACSALF au congrès des Sociétés savantes qui se tient, cette année là, à l'Université de Montréal<sup>3</sup>.

• Gary Caldwell et Simon Langlois préparent un numéro spécial de *Recherches sociographiques* sur les cégeps pour l'automne 1986.

**1985-1986**

• Maurice Angers explique dans le *Bulletin* (vol. 8, no 1, p. 3, automne 1985), le contenu du «nouveau» nouveau projet de programme de sciences humaines au collégial, le **Rapport final d'orientation** élaboré par le groupe des coordonnateurs de sciences humaines suite au rejet de «l'approche thématique». Ce texte est alors en consultation et le ministre promet de tracer les orientations ministérielles du programme à l'été 1986. Mais la réponse ne viendra pas avant mai 1987.

• Dans le même *Bulletin*, le programme ACSAIR du Fonds FCAR est expliqué par le menu par Michel de Sève.

• Le premier rapport du comité du RQSS est accepté au conseil d'administration de l'ACSALF en novembre 1985. On en retrouve de larges extraits dans le *Bulletin* (vol. 8, no 2, automne 1985, p. 4-5, voir en annexe).

- Le RQSS endosse à son tour, en février, la position du comité qui souhaite dans un premier temps encourager un effort de recherche sur le collégial.
- Le RQSS a aussi écrit à Nicole Brodeur, Directrice générale de l'enseignement collégial pour déplorer que le RQSS n'ait pas été consulté sur l'élaboration du «nouveau» nouveau programme.
- À l'hiver, le RQSS élabore un projet de structure permanente de rencontres annuelles entre professeurs de cégep et d'université. On demande aux présidents des associations d'appuyer ce projet. Par la suite, les responsables des coordinations de sciences humaines au collégial et les directeurs de département des disciplines qui siègent au RQSS seront aussi invités à appuyer le projet.

• L'ACSALF donne son appui à la mise sur pied d'une structure permanente de rencontres annuelles entre professeurs de cégep et d'université. Le président de l'ACSALF fera parvenir une lettre à tous les directeurs de départements de sociologie et anthropologie leur demandant d'appuyer ce projet.

• Un mémoire préparé à partir du document du RQSS est envoyé au ministre Ryan par l'ACSALF en avril 1986. (Le ministre n'a toujours pas statué sur le projet de programme préparé par le Groupe des coordonnateurs de sciences humaines). Outre l'urgence de procéder à la réforme du programme de sciences humaines, les principaux points traités sont les suivants:

- décloisonnement entre les niveaux collégial et universitaire tant au plan de l'enseignement que de la recherche;
- revalorisation du statut des sciences humaines dans un contexte social qui

fait surtout la promotion des sciences exactes;

- nécessité de mettre l'accent sur l'acquisition de connaissances de base dans divers domaines, donc nécessité d'une formation fondamentale, afin d'éviter une spécialisation à outrance trop précoce;
  - articulation de l'objectif d'une formation fondamentale sur un processus de fabrication de programmes qui soit précis et mieux défini;
  - utilisation, à des fins de recherche et en vue d'orienter la réflexion sur les réformes de programme, des données sur les clientèles étudiantes contenues dans les fichiers du Ministère; et enfin,
  - offrir aux enseignants de sciences humaines au collégial des possibilités d'une mise à jour de leurs connaissances et de recyclage. (*Bulletin*, printemps 1986, vol. 8, no 3, p. 8)
- Un rapport sur les activités de l'ACSALF sur le dossier sciences humaines, incluant celles du comité du RQSS est fait à l'assemblée générale annuelle d'Ottawa par Muriel Garon et Louise Corriveau.
- La diminution du nombre de dégagements alloués pour la recherche au cégep est aussi portée à l'attention de l'assemblée.
- Les grandes lignes du «nouveau» nouveau projet de programme de sciences humaines au collégial préparé par le groupe des coordonnateurs sont aussi expliquées à l'assemblée. Deux lacunes sont alors soulignées: la formation demeure encore trop morcelée et rien n'est mis en place pour tenir compte de l'hétérogénéité des clientèles.
- L'ACSALF répétera à l'ACFAS que les dates du colloque de conviennent pas aux professeurs des collèges. (Procès-verbal du 15 mai 1986!)

**En 1986-1987**

Rien ne bouge sur la question du programme mais des relations s'établissent entre la Coordination provinciale de sociologie dont le coordonnateur est Maurice Angers et l'ACSALF. Les projets de programmes sont envoyés aux directeurs de départements de sociologie, et plus tard, les plans des nouveaux cours de sociologie seront aussi transmis aux départements de sociologie.

• L'ACSALF continue de suivre le dossier. (*Bulletin*, automne 1986, vol. 9, no 1, p. 3)

- Au RQSS, la cueillette de lettres d'appui pour la mise sur pied de structure permanente de consultation cégep/université continu jusqu'en mars. Les réponses sont très favorables. Des démarches sont alors entrepris par Paul Bernard et Louise Corriveau auprès du

ministre Ryan pour organiser un premier colloque cégeps/universités en sciences humaines.

- Mais le dossier chaud du RQSS est la réponse au Comité Maheu. Dans cette réponse une section traite des relations cégeps/universités.

• À l'ACSALF, les relations cégeps/universités font aussi partie des éléments que nous avons transmis au Comité Maheu.

• Dans le texte adopté par le conseil d'administration et transmis au ministre Ryan sur l'orientation du Fonds FCAR, on retrouve des propositions concernant la recherche au collégial et l'évolution du programme ACSAIR du Fonds FCAR<sup>4</sup>.

**1987-1988**

• À l'automne 1987, le *Bulletin*, (vol. 10, no 1, p. 4-5), fait le point sur les activités du RQSS. On y fait largement état de l'avancement des travaux en vue de la préparation du colloque de l'automne 1988.

• Dans ce *Bulletin*, on retrouve aussi le compte rendu du premier colloque sur la recherche au collégial qui s'est tenue en juin 1987.

• À l'assemblée annuelle de 1988, on fait rapport sur la préparation du colloque du RQSS.

• On présente aussi les orientations ministérielles<sup>5</sup> enfin annoncées en 1987 par le ministre Ryan, suite aux travaux du groupe des coordonnateurs et déposé en décembre 1984. Ce document reprend, avec quelques modifications mineures, la proposition faite par le groupe des coordonnateurs et qui avait été acceptée par l'ensemble des professeurs de collège.

**1988-1989**

Le colloque du RQSS se tient au Collège Édouard-Montpetit à l'automne 1988, sous le titre *Les sciences humaines et la formation postsecondaire au Québec : les acteurs, les enjeux l'avenir*. Plus de 120 participants des collèges et des universités qui détiennent un poste de responsabilité dans la gestion des programmes dans le champ des sciences humaines discutent ensemble pour la première fois. La participation est moins grande que prévue mais le taux de satisfaction des participants est très élevé. À l'unanimité, on propose que ces rencontres deviennent annuelles.

• Suite au colloque le dossier devient moins actif au RQSS comme à l'ACSALF.

• Dans le *Bulletin* de hiver 1988, un sociologue professeur de cégep et un anthropologue universitaire font un compte rendu du colloque (vol. 10, no 5, hiver 1988, p. 2.).

• Gladys Symons, présidente du RQSS,

fait un bref compte rendu du colloque de 1988 à l'assemblée générale annuelle.

#### 1989-1990

- Maurice Angers dans le *Bulletin* commente, du point de vue du collégial, le rapport Maheu (vol. 12, no 1, hiver 1990, p.3).

- Le conseil d'administration prend connaissance de la position du Conseil des collèges à propos du programme de sciences humaines.

- En mai 1990, l'ACSALF envoie au ministre ses commentaires suite à l'Avis du Conseil des collèges.

#### Quelques suites...

On n'a jamais vraiment souligné le travail énorme fait par Gary Cadwell, Muriel Garon et Paul Bernard.

La DGEC a accepté de financer une recherche d'envergure sur les cheminements scolaires. Les résultats sont maintenant disponibles<sup>6</sup>. Mireille Lévesque, une sociologue, professionnelle à la DGEC, est responsable de cette recherche.

Un comité ministériel mixte a été mis sur pied sur les orientations de la recherche au collégial. Le rapport<sup>7</sup> déposé au printemps 1990 insite sur l'intégration des chercheurs de collèges aux équipes universitaires.

Une rencontre entre professeurs de sociologie de cégeps et d'universités de la région de Montréal a eu lieu à l'UQAM en avril 1990.

#### Textes à consulter

ACSALF, Réactions de l'ACSALF au Plan triennal d'activités 1987-88-1989-90 du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR), Montréal, avril 1987, 13 p.

ACSALF, Mémoire de ACSALF au comité directeur de l'étude sectorielle en sciences sociales du Conseil des universités du Québec, Montréal, juin 1987, 11 p.

RQSS, Mémoire du RSSQ au comité directeur de l'étude sectorielle en sciences sociales du Conseil des universités du Québec, Montréal, août 1987, 26 p. ■

L.C

1. Groupe de travail sur l'orientation de la concentration sciences humaines au collégial, *Premier projet de rapport*, document de travail, le 2 mai 1983, 37 p.
2. Rapport de la présidente, in *Procès verbal de l'assemblée générale annuelle de l'ACSALF*, tenue le jeudi 23 mai 1985 à l'Université du Québec à Chicoutimi, p. 2
3. Les participants sont Louise Lacour-Brossard, Maurice Angers, Diane Martin, Louise Coriveau.
4. Réactions de l'ACSALF au Plan triennal d'activités 1987-88 -1989-90 du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR), 10 avril 1987, 13 p., pp. 7 à 11.
5. MESS, *La révision de la concentration ministérielle en sciences humaines au collégial, les orientations ministérielles*, Québec, DGEC, 1987, 8 p.
6. Mireille Lévesque et Danielle Pageau, *La persévérance aux études: la conquête de la toison d'or ou l'appel des sirènes*, Québec, DGEC, 1990.
7. Comité ministériel sur la recherche au collégial, *La recherche au collégial: réflexions et recommandations*, Québec, Direction de la recherche et du développement, DGEC, 1990, 72 p.

### 3. La recherche au collégial

Le 28 avril dernier se tenait le troisième colloque de l'Association pour la recherche au collégial (ARC). Fondée en 1987, l'association veut développer la recherche dans les collèges, défendre les intérêts des chercheurs en devenant leur porte-parole auprès des ministères et des organismes subventionnaires et travailler à supprimer les obstacles qui freinent le développement de la recherche dans les cégeps.

Le colloque de cette année était particulièrement intéressant puisque des représentants des organismes subventionnaires sont venus présenter les différents programmes accessibles aux chercheurs des collèges et surtout, expliquer les mécanismes et les critères de sélection des projets. De plus, Jean-Yves Marquis, directeur de la Direction de la recherche et du développement à la Direction générale de l'enseignement collégial (DGEC), a dévoilé les grandes lignes du rapport<sup>1</sup> que le Comité ministériel sur la recherche au collégial a fait parvenir récemment au ministre Ryan.

Dans un premier temps, nous avons ainsi passé en revue l'ensemble des programmes accessibles aux professeurs du collégial et

fait le point sur l'état de la recherche au collégial. Les échanges qui ont suivi ces présentations ont été très intéressants avec une pointe de critique à l'égard de certains programmes ou critères de sélection des projets.

#### Les fonds accessibles aux chercheurs des cégeps

La première intervenante, Hélène La-voie, a présenté le Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (Parea). Parea a un budget d'environ 370 000\$ en 1989-90 et il permet, en outre, le dégageant de l'équivalent de 30 professeurs. Le taux de réussite est autour de 60%. Plus de la moitié des projets sont des renouvellements. Les principales critiques ont porté sur des éléments du processus de sélection - qui comprend le projet et une entrevue, sans que la pondération de ces deux éléments ne soit connue -, sur le choix des évaluateurs et sur le manque de précisions de certains critères. On a demandé de rendre public la liste des évaluateurs et souhaité obtenir plus de précisions sur les orientations du programme en ce qui a trait à certains

aspects du pointage accordé au projet (que sont au juste «les besoins du réseau», quelle est la part relative des deux volets de l'évaluation).

Le programme d'aide à la recherche technologique (PART) présenté par Rose-Marie Dallaire, également responsable des Centres spécialisés à la DGEC, est un programme de contrepartie qui s'adresse surtout aux chercheurs du secteur professionnel, notamment ceux des centres spécialisés. Il vise à mettre à la disposition du milieu des ressources et les équipements des collèges en vue de produire des retombées dans l'enseignement. Ces deux programmes, PART et PAREA sont financés et administrés par la Direction générale de l'enseignement collégial (DGEC). Dans le cas de PART, il y a deux concours par année et la réponse arrive dans les trois semaines! Le budget est d'environ 800 000\$ et de 11,2 dégageants ce qui ajoute environ 500 000\$ au programme. Le taux de réussite est d'environ 75% cette année. Dans ce cas-ci, faut-il s'en surprendre, les commentaires étaient surtout élogieux!

Madame Ouellet du Fonds FCAR a

## LISTE DES SIGLES

<b>DGEC :</b>	<b>Direction générale de l'enseignement collégial</b>	<b>PAREA :</b>	<b>Programme d'aide à la recherche technologique</b>
<b>IQRC :</b>	<b>Institut québécois de recherche sur la culture</b>	<b>CRSH :</b>	<b>Conseil de la recherche en sciences humaines du Canada</b>
<b>ÉNAP :</b>	<b>École nationale d'administration publique</b>	<b>CRSNQ :</b>	<b>Conseil de la recherche en sciences naturelles et en génie</b>
<b>RQSS :</b>	<b>Regroupement québécois des sciences sociales</b>	<b>FRSQ :</b>	<b>Fonds de la recherche en santé du Québec</b>
<b>FCAR :</b>	<b>Fonds pour la formation des chercheurs et aide à la recherche</b>	<b>CQRS :</b>	<b>Conseil québécois de la recherche sociale</b>
<b>ACSAIR :</b>	<b>ancien nom du programme ACC</b>	<b>MESS :</b>	<b>Ministère de l'Enseignement supérieur et des sciences</b>
<b>ACC :</b>	<b>Programme d'Aide aux chercheurs des collèges</b>		
<b>ARC :</b>	<b>Association pour la recherche au collégial</b>		

présenté ensuite le programme Aide aux chercheurs des collèges (ACC, ancien ACSAIR). Principal programme de recherche fondamentale accessible aux professeurs de cégeps, il gère l'équivalent de trente dégagelements de professeurs. Également financé par la DGEC, il est administré par le Fonds FCAR. Le taux de réussite serait d'environ 60% cette année. Ici aussi les renouvellements sont importants malgré l'attribution de quelques points à l'émergence. Plus de la moitié des projets acceptés cette année sont des renouvellements. Ce programme présente toujours le même problème. Le difficile équilibre entre l'émergence et le financement de chercheurs maintenant aguerri mais qui n'ont pas accès aux autres programmes de subventions.

Les mécanismes de sélection des projets ont été modifiés cette année. Désormais, les membres du comité choisissent les experts et chaque dossier est soumis à des évaluateurs externes dans le domaine. Ce mécanisme semble mieux adapté aux demandes qui viennent de toutes les disciplines et qui ne trouvaient pas nécessairement leur compte dans les mécanismes antérieurs. Le quantum de dégagelements reste insuffisant et trois projets acceptés n'ont pu, encore cette année, être financés faute de fonds. L'éternelle question de la survie de ce programme, qu'on fait disparaître à chaque plan de développement du FCAR, a aussi été soulevée.

Les autres programmes du FCAR ont été présentés par Yves Rousseau qui a notamment insisté sur la formation d'équipes de recherche. Dans l'ensemble des autres programmes du Fonds, les critères d'accessibilité rendent leur accès très difficile aux chercheurs des cégeps. Chez les francophones, les relations entre cégeps et universités sont au stade du balbutiement et cela accroît

encore les difficultés. Dans certaines universités, le statut de professeur associé n'existe pas... ou presque. Dans d'autres, les départements universitaires refusent, sans même évaluer leur dossier, d'accorder aux professeurs de cégeps le statut de professeur associé qui leur ouvrirait l'accès à certains programmes de subvention. Actuellement, les chercheurs provenant des cégeps anglophones obtiennent autour de 40% des sommes accordées au Fonds FCAR pour la recherche au collégial.

On a surtout déploré ici le manque de perspectives. Entre l'émergence et l'excellence, il n'y a qu'un trou béant. Sur ce point, les professeurs de cégeps rejoignent les critiques formulées actuellement par les chercheurs de «classe moyenne» des universités ou par les chercheurs en émergence qui voient difficilement comment ils pourraient se tailler une place dans les nouveaux programmes du CRSH comme dans ceux du FCAR. Il faut dire, finalement, que les chercheurs des collèges ont parfois l'impression que l'administration des fonds avancés par la DGEC représente une corvée qui est imposée par le ministre de l'Enseignement supérieur au Fonds FCAR...

Dans le cas du CRSH, il s'agissait plutôt d'un premier contact puisque le CRSH reçoit actuellement peu de demandes venant de professeurs des collèges. Madame Rita Bissonnette a expliqué les nouvelles orientations du CRSH : des subventions accordées aux meilleurs chercheurs pour des programmes de recherches de trois ans, sur la base de leur dossier, et un programme pour les jeunes chercheurs, où les subventions sont accordées sur la base du projet. Pour les professeurs de cégeps, cette nouvelle orientation présente les mêmes difficultés que celles soulevées par les orientations du Fonds

FCAR. De plus, ici, il n'y a pas encore d'entente sur les dégagelements des professeurs de collège. Les sommes attribuées aux dégagelements correspondent au coût des chargés de cours. Comme cette catégorie de personnel n'existe pas à l'enseignement régulier dans les cégeps, le professeur qui voit un de ses projets accepté doit subir une importante baisse de salaire.

Les représentants du CRSH comme du Fonds FCAR s'entendaient pour dire que ces nouvelles orientations rendaient leurs programmes «très compétitifs»... Au CRSH cependant, l'ouverture semble plus grande. Les effets néfastes possibles de cette nouvelle orientation ont, paraît-il, déjà été portés à leur attention. On serait éventuellement prêts à revoir la situation des jeunes chercheurs, notamment s'il leur était démontré, qu'à moyen terme, ils risquent de se retrouver dans un cul de sac, là où se retrouvent actuellement les chercheurs de «classe moyenne», murmuraient certains. Plusieurs des problèmes soulevés dans la matinée se retrouveront dans la liste des obstacles identifiés par le comité ministériel.

### Le rapport du Comité ministériel

Les discussions de l'après-midi allaient être plus réjouissantes! Le rapport du Comité ministériel<sup>2</sup> sur la recherche au collégial ouvre de nouvelles et intéressantes perspectives. La problématique adoptée visait non pas à discuter de l'utilité ou de la pertinence de la recherche au collégial mais à faire le point sur les acquis et à repérer les obstacles au développement de la recherche.

Le rapport note d'abord l'essor appréciable qu'a connu la recherche dans les cégeps depuis quelques années. Ce développement a créé de nombreuses attentes dans les collèges mais il a également provoqué des résistances tant chez les responsables du Fonds FCAR que chez les chercheurs universitaires. C'est pourquoi, dans un premier temps, ce rapport situe le rôle des cégeps dans la recherche et le développement, définit la place de la recherche dans la mission des cégeps, identifie les créneaux à privilégier, repère les freins au développement et les pistes pour améliorer la situation. Il veut aussi développer de meilleurs services aux chercheurs, développer des collaborations entre les institutions et entre les cégeps et les universités et améliorer l'accès au Fonds FCAR et au CRSH.

### Le portrait de la recherche au collégial<sup>3</sup>

Dans le volet recherche-développement pédagogique, le plus ancien des programmes (1972), 724 projets ont été réalisés, au rythme d'une quarantaine par année. En recherche-développement technologique

(PART, 1987), 94 projets ont été acceptés. En recherche fondamentale, depuis la création du programme ACSAIR-ACC du Fonds FCAR, en 1982, 224 projets ont été acceptés. De plus, une soixantaine de chercheurs du collégial ont participé depuis 1983-1984 au volet Soutien aux équipes du FCAR et quelques chercheurs ont déjà obtenu des subventions de recherches dans le cadre du programme d'Actions spontanées. Des équipes de professeurs de cégeps sont également financées par le CRSH, CRSNG, FRSQ, CQRS, etc. Dans le Programme de soutien au transfert des ressources scientifiques en entreprise (MESS, 1986-87), programme qui a en quelque sorte précédé PART, 50 des 59 projets acceptés avaient été proposés par le milieu collégial. La participation des collèges a été beaucoup plus importante que celle des universités même si le programme était nettement orienté vers les domaines de haute technologie. Les collèges sont aussi très actifs au Centre québécois pour l'informatisation de la production. Des projets sont également en cours avec les Instituts universitaires de technologie (IUT, France). Il faut aussi noter qu'un nombre important de projets en recherche-développement pédagogique, environ 500 selon l'inventaire de la recherche au collégial<sup>4</sup>, ont été réalisés sans subvention.

#### Les obstacles et les propositions

Le manque de clarification de la place de la recherche en regard de la mission des cégeps est le premier obstacle reconnu par le comité. On propose de modifier la Loi des collèges afin de définir la recherche en complémentarité avec la mission des cégeps. Les créneaux à privilégier seraient d'abord la

recherche technologique et pédagogique et la recherche fondamentale en liaison avec les universités.

On propose aussi d'augmenter le quantum actuel de dégagements aux fins de recherche à environ l'équivalent de 150 professeurs et d'en réserver un certain nombre aux chercheurs qui postulent avec succès aux concours d'organismes subventionnaires ou programmes de recherche qui ne prévoient pas actuellement le dégagement de professeurs de cégeps, par exemple le CRSNG et le CRSH. Des sommes pour l'assistance technique, la publication des travaux et la participation aux congrès scientifiques devront aussi être prévues.

Pour régler le problème de l'insertion des chercheurs des collèges dans la communauté scientifique, des mécanismes incitatifs favorisant le développement de liaisons devraient être mis sur pied. Il faudrait aussi revoir certains critères des programmes du FCAR. Des démarches devront également être entreprises pour lever les ambiguïtés qui existent quant à l'accès des chercheurs et des collèges à certains fonds fédéraux de recherche. Un comité de liaison pourrait, en outre, être mis sur pied afin de favoriser l'accès des chercheurs des collèges à l'ensemble des programmes de subventions

Le Comité propose de mettre sur pied des infrastructures assurant aux chercheurs l'accès à l'information, l'assistance et le support pour la préparation des projets et la diffusion des résultats. Actuellement, seul quelques cégeps anglophones ont de tels mécanismes.

Finalement, le comité proposait que les entreprises qui travaillent conjointement avec les collèges à des projets de recherche puis-

sent bénéficier des mêmes mesures fiscales que celles dont elles bénéficient lorsqu'elles réalisent des recherches avec les universités. Cette mesure est maintenant acquise. On suggère aussi de développer des mécanismes de partenariat entre les collèges et les organismes chargés du développement régional.

Pour les chercheurs des collèges, ce Rapport constitue un des pas les plus importants dans le développement de la recherche. Le diagnostic est précis et les mesures proposées adéquates. Déjà certaines propositions sont réalisées ou en voie de l'être. Mais, tant que les universités continueront de considérer la recherche comme leur chasse-gardée, tant que des mécanismes de liaison entre chercheurs des collèges ne seront pas mis en place, la recherche fondamentale au collégial sera fragile. ■

L.C.

1. Comité ministériel sur la recherche au collégial, *La recherche au collégial : réflexions et recommandations*, Québec, Direction de la recherche et du développement, DGEC, 1990, 72 p.
2. Ce comité était composé de représentants de la Direction générale de la recherche et de l'enseignement universitaire, de l'Office de planification et de développement du Québec, de la Fédération des cégeps, du Conseil de la science et de technologie, du secteur sciences du MESS, du Fonds FCAR, du Conseil des collèges, du Conseil des universités et de la DGEC.
3. Comité ministériel sur la recherche au collégial, op cit., pp. 15 à 22.
4. Ducharme R. et Al, *Inventaire de la recherche au collégial*, Saint-Jérôme, Cégep de Saint-Jérôme, 144 p., 1988.

## PARUTIONS RÉCENTES

(Autres parutions page 9)

- Le Québec à votre portée. Répertoire descriptif 1990-1992, Québec, Québec dans le monde, 1990, 168 p.
- Le Québec international. Répertoire descriptif, Québec, Québec dans le monde, 1990, 136 p.
- LÉVESQUE, Benoît, JOYAL, André et CHOUINARD, Omer, (textes réunis par), *L'autre économie. Une économie alternative?*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1989, 372 p.
- PERRON, Michel et al., *Espace urbain et différenciation sociale au Saguenay*, Groupe Écobes, CEGEP de Jonquières et Hôpital de Chicoutimi, 100 p. plus annexes

- POISSON, Yves, *La recherche qualitative en éducation : Méthodologie*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1990, 128 p.
- PRONOVOST, Gilles, *Les comportements des Québécois en matière d'activités culturelles de loisir 1989*, Québec, Les Publications du Québec, 1990, 94 p.

#### RÉALISATIONS DES MEMBRES

- DELISLE, Marc-André, *Le chemin de l'urgence*, Québec, Centre de recherche sur les services communautaires de l'Université Laval, 1990, 132 p.
- FORTIN, Denis, *Riches contre pauvres. Deux poids deux mesures.*, Québec, Les Éditions autogestionnaires, 1988, 235 p.

- LABELLE, Alain, *Les modes de production africains: l'école française*, Sainte-Foy, Laboratoire de recherches sociologiques, Département de sociologie, Université Laval, 219 p.
- ROY, Shirley, *Seuls dans la rue. Portraits d'hommes clochards*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1988, 175 p.
- STEBBINS, Robert A., *The Laugh Makers: Stand-Up Comedy as Art, Business and Life-Style*, Montréal, McGill-Queens University Press, 1990, 160 p.
- TREMBLAY, Manon, *La participation des femmes aux structures politiques électorales: une bibliographie*, Québec, Groupe de recherche multidisciplinaire féministe de l'Université Laval, 1990, 142 p.